

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 25 octobre 2019	N° 2019-603

Convocation du 18 octobre 2019

Aujourd'hui vendredi 25 octobre 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kevin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, Mme Florence FORZY-RAFFARD, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Michel POIGNONEC, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel DUCHENE à M. Dominique ALCALA
Mme Véronique FERREIRA à M. Alain ANZIANI
M. Michel VERNEJOUL à M. Jacques GUICHOUX
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON
Mme Cécile BARRIERE à M. Jacques BOUTEYRE
M. Didier CAZABONNE à Mme Florence FORZY-RAFFARD
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Benoît RAUTUREAU
Mme Chantal CHABBAT à Mme Zeineb LOUNICI
Mme Nathalie DELATTRE à M. Daniel HICKEL
M. Gérard DUBOS à M. Arnaud DELLU
M. Jean-Claude FEUGAS à Mme Claude MELLIER
M. Philippe FRAILE MARTIN à Mme Magali FRONZES
Mme Dominique IRIART à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Laetitia JARTY-ROY à Mme Emmanuelle CUNY
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOLET
M. Pierre LOTHAIRES à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Maribel BERNARD
M. Jacques PADIE à M. Max GUICHARD
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET
Mme Arielle PIAZZA à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à Mme Gladys THIEBAULT
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT

EXCUSE(S) :

Mme Marie-Christine BOUTHEAU.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Christophe DUPRAT à M. Michel LABARDIN jusqu'à 10h45
M. Franck RAYNAL à M. Eric MARTIN à partir de 11h00
Mme Andréa KISS à Mme Christine BOST à partir de 12h00
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean TOUZEAU à partir de 11h45
M. Erick AOUZERATE à M. Stéphan DELAUX à partir de 12h10
Mme Conchita LACUEY à Mme Michèle FAORO à partir de 12h00
M. Marc LAFOSSE à Mme Anne BREZILLON à partir de 10h15
Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Brigitte COLLET à partir de 12h00
M. Michel POIGNONEC à Mme Elizabeth TOUTON à partir de 12h05
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Serge TOURNERIE à partir de 12h20

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 25 octobre 2019	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du développement économique	N° 2019-603

Première édition du Forum INNOVINVEST - Subvention de Bordeaux Métropole 2019 - Décision - Autorisation

Monsieur Nicolas FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux souhaite organiser son premier forum international de l'investissement dans l'innovation vitivinicole, appelé INNOVINVEST. Cette première édition doit se tenir le 19 novembre 2019 à l'EINSERB-Matmeca (Ecole nationale supérieure d'électronique, informatique télécommunications, mathématiques et mécaniques de Bordeaux) conjointement à la 7^{ème} édition du Forum Innovaday, dédiée au financement des start-up et des entreprises innovantes avec un forum national de l'investissement.

Cette première édition, co-organisée par le cluster Inno'vin et Unitec regroupera après sélection des start-up du viti-vini implantées à la fois sur notre territoire et au niveau national, des investisseurs ainsi que des professionnels du monde vitivinicole.

L'objectif pour ces start-up, à travers ces rencontres, est de trouver des financements nécessaires à leur projet d'innovation et de développement.

La création d'un forum bi-annuel de l'investissement dans l'innovation vitivinicole (appelé INNOVINVEST) devrait permettre de répondre à cette problématique :

- ♦ en stimulant l'innovation dans le secteur vitivinicole,
- ♦ en favorisant l'investissement dans des start-up à potentiel à travers des investisseurs internationaux mais aussi régionaux.

Ce véritable salon de l'investissement dédié aux entreprises de la « WineTech » (innovations dans le secteur viticole) pourra se poser en catalyseur de la filière industrielle. Un tel événement, à vocation internationale, permettra également de participer à l'attractivité économique de la Région Nouvelle-Aquitaine grâce à l'obtention d'investissements dans des entreprises régionales mais aussi en attirant des entreprises sur notre territoire. Il permettra enfin d'assurer une sélection de projets d'investissement pour les fonds VitiREV (respectueux de l'environnement) tout au long du projet.

1 - La vocation de notre territoire :

La Nouvelle-Aquitaine en général (et Bordeaux en particulier) dispose d'un écosystème particulièrement riche pour l'accompagnement de startups (incubateurs, accélérateurs, technopoles, financement). La notoriété

mondiale et le poids économique du secteur vitivinicole en Nouvelle-Aquitaine (avec Bordeaux et Cognac) rendent la région incontournable en termes de marché pour tout acteur international de l'innovation. Bordeaux est donc naturellement le lieu privilégié pour organiser un forum international de l'investissement dans l'innovation vitivinicole.

De plus, la filière vitivinicole est marquée sur notre territoire par une forte dynamique de projets comme en témoignent les développements industriels d'acteurs majeurs sur le territoire métropolitain (Ziegler, LDS Vins, Castel, Johannes Boubée, Dartess, etc....).

Ainsi, la présence d'industriels de premier rang, de compétences en recherche et développement, sont des atouts considérables de rayonnement et d'attractivité sur lesquels Bordeaux Métropole souhaite capitaliser.

Le forum INNOVINVEST sera organisé en lien étroit avec le salon VINITECH (salon bi-annuel des techniques vitivinicoles). Les deux premières éditions seront abritées par le **forum INNOVADAY** organisé par la technopole UNITEC et l'Agence développement innovation Nouvelle-Aquitaine. Outre les économies d'échelles, le jumelage de ces deux événements permettra de créer des synergies et constituera une sécurité pour INNOVINVEST, qui pourra s'appuyer sur l'expérience des organisateurs.

Les deux suivantes seront organisées indépendamment d'Innovaday et seront, selon le bilan des deux premières, soit organisées couplées avec le salon Vinitech, soit en alternance avec celui-ci.

Le seul événement sur lequel il semble possible de s'appuyer est le salon VINITECH. Partenaire de la filière régionale, il est le salon leader des techniques vitivinicoles. Le forum INNOVINVEST pourra donc profiter de la notoriété du salon et, en sens inverse, fournir à celui-ci une visibilité et une carte importante face à ces concurrents.

Par ailleurs, s'il existe depuis 2016 un mouvement « La WineTech » promouvant les start-ups du vin, il regroupe essentiellement des entreprises positionnées en aval de la filière et proposant des solutions liées à la découverte, au choix, à la consommation et à l'achat des produits finis.

Ainsi, la création et l'organisation régulière d'un salon INNOVINVEST lié à l'investissement dans les WineTech constituerait une première et porterait l'ambition d'accélérer le développement des entreprises de la WineTech et en particulier celles de la filière amont.

2 - Les retombées attendues de cette manifestation :

On distingue :

➤ les retombées économiques directes : pour les entreprises qui auront pu trouver des investisseurs grâce à l'événement,

➤ les retombées en termes d'attractivité du territoire : la métropole et, au-delà la région, bénéficieront de l'ensemble des briques pour attirer et faire croître des start-up dans le secteur vitivinicole : un important marché à proximité, des infrastructures de recherche et formation de haut niveau, des incubateurs et technopoles, des événements phares de dimension mondiale (Vinexpo et Vinitech) et des capacités de financement des entreprises. INNOVINVEST est donc la brique qui complètera le dispositif pour faire du territoire régional le premier acteur mondial en termes d'innovations dans le secteur vitivinicole,

➤ les retombées en termes de solutions aux problématiques posées dans le cadre de VitiREV : la possibilité d'attirer des investisseurs vers les entreprises proposant des solutions innovantes en terme de réduction des pesticides et de viticulture durable.

3 - Plan prévisionnel de financement :

Bordeaux Métropole est sollicitée cette année pour un soutien financier à hauteur de 9 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 44 200 €. La participation de Bordeaux Métropole représente environ 20 % du budget global (annexe 1).

4 - Modalités de versement de la subvention :

Conformément aux dispositions du règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux

organismes de droit privé, approuvé par le Conseil de Bordeaux Métropole en date du 29 mai 2015, la subvention sera versée forfaitairement en une seule fois.

5 - Obligations de l'organisme subventionné :

Conformément aux dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'organisme subventionné est tenu de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention dans les six mois de la clôture l'exercice et au plus tard le 31 août 2020, les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- le budget définitif signé par le président de l'organisme ou toute personne habilitée ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité,
- un compte rendu quantitatif et qualitatif de la manifestation signé par le président de l'organisme ou toute personne habilitée comprenant les éléments mentionnés à l'annexe 2 et définis d'un commun accord entre les deux parties. Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds,
- le rapport général et le rapport spécial sur les conventions règlementées du commissaire aux comptes accompagnés des comptes annuels signés et paraphés par le commissaire aux comptes (bilan, compte de résultat, annexes aux comptes annuels) prévus par l'article L.612-4 du Code de commerce,
- le rapport d'activité ou rapport de gestion.

Par ailleurs, selon les dispositions prévues à l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales, il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu,

Enfin, l'organisme bénéficiaire pourra être soumis aux directives communautaires de coordination des procédures de passation des marchés publics dans la mesure où celle-ci répondrait à la définition de « pouvoir adjudicateur » ou « d'entité adjudicatrice » au sens du droit communautaire.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les articles L 5217-2 et L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la demande formulée par l'organisme en date du 18 septembre 2019,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE l'intérêt de soutenir le cluster Inno'Vin dans l'organisation du Forum INNOVINVEST a pour objectif principal de stimuler l'innovation dans le secteur vitivinicole et de favoriser l'investissement dans des start-up à fort potentiel dans le secteur du vitivinicole afin de les attirer sur notre territoire,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de fonctionnement de 9 000 € en faveur de l'association Inno'Vin, pour l'organisation de la manifestation INNOVINVEST.

Article 2 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer tout acte afférent à cette subvention.

Article 3 : d'imputer la dépense au budget principal de l'exercice 2019, chapitre 65, article 65748, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 octobre 2019

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 28 OCTOBRE 2019	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 28 OCTOBRE 2019	le Vice-président,
	Monsieur Nicolas FLORIAN

Annexe 1

Budget Prévisionnel

NOM DE L'ORGANISME :		INNO'VIN							
ANNEXE B _ BUDGET DE LA MANIFESTATION OU DE L'ACTION SPECIFIQUE : Manifestation INNOV'INVEST									
(Faire un budget par manifestation ou action spécifique)									
- Si le porteur de projet peut déduire la Tva, les montants inscrits sont Hors taxes (HT), sinon toutes taxes comprises (TTC)									
- Pour vous aider à compléter le budget si-dessous : Cf Guide de constitution des budgets									
- Le budget 2019 doit être équilibré									
Exercice 2019									
CHARGES (en euros)					PRODUITS (en euros)				
	Budget 2018 (1)	Budget 2019 (1)	Réalisé 2019 (2)	Ecart en valeur (3)		Budget 2018 (1)	Budget 2019 (1)	Réalisé 2019 (2)	Ecart en valeur (3)
Charges directes affectées au projet					Ressources directes affectées au projet				
60 - Achats	0	7 450	0	-7 450	70 - Ventes de produits finis, prestations de services	0	6 000	0	-6 000
Achats d'études et de prestations de service		7 450		-7 450	Vente de produits finis, de manutentions				0
Achats stockés de matières et fournitures				0	Prestations de services				0
Achats non stockables (eau, énergie)				0	Produits des activités annexes		6 000		6 000
Fournitures d'entretien et de petit équipement				0					0
Fournitures administratives				0	74 - Subventions d'exploitation	0	79 000	0	-79 000
Autres fournitures				0	Etat (préciser le(s) ministère(s) sollicité(s) : SGPI (VITICV))		9 000		-9 000
61 - Services extérieurs	0	22 500	0	22 500	Conseil Régional		9 000		-9 000
Sous-traitance générale		22 500		-22 500	Conseil Départemental				0
Locations mobilières et immobilières				0	Bordeaux Métropole		9 000		-9 000
Entretien et réparation				0	Autres EPCI				0
Primes d'assurance				0	Ville de Bordeaux				0
Documentation				0	Autre(s) commune(s)				0
Divers				0	Organismes sociaux				0
				0	Fonds européens				0
62 - Autres services extérieurs	0	10 250	0	10 250	Emplois aidés				0
Rémunérations intermédiaires et honoraires		9 250		-9 250	Autres (préciser) :				0
Publicité, publications		1 000		-1 000	Aides privées		2 000		-2 000
Déplacements, missions et réceptions				0	75 - Autres produits de gestion courante	0	5 200	0	-5 200
Frais postaux et de télécommunication				0	Cotisations				0
Services bancaires				0	Autres : droits d'entrée		5 200		-5 200
Divers				0					0
63 - Impôts et taxes	0	0	0	0	76 - Produits financiers				0
Impôts et taxes sur rémunérations				0					0
Autres impôts et taxes				0	77 - Produits exceptionnels				0
64 - Charges de personnel	0	4 000	0	-4 000					0
Rémunérations du personnel		4 000		-4 000	78 - Reprises sur amortissements et provisions				0
Charges sociales				0					0
Autres charges de personnel				0	79 - Transfert de charges				0
65 - Autres charges de gestion courante				0					0
66 - Charges financières				0					0
67 - Charges exceptionnelles				0					0
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements				0	Autofinancement le cas échéant		4 000		4 000
69 - Impôt sur les sociétés				0					0
Charges indirectes affectées au projet					Ressources indirectes affectées au projet				
Charges fixes de fonctionnement				0					0
Frais financiers				0					0
Autres				0					0
TOTAL DES CHARGES DIRECTES ET INDIRECTES	0	44 200	0	-44 200	TOTAL DES PRODUITS DIRECTS ET INDIRECTES	0	44 200	0	-44 200
86 - Emploi des contributions volontaires en nature					87 - Contributions volontaires en nature				
- Secours en nature				0	- Bénévolat				0
- Mise à disposition gratuite des biens et services				0	- Prestations en nature				0
- Personnel bénévole				0	- Dans en nature				0
Total des contributions volontaires	0	0	0	0	Total des contributions volontaires	0	0	0	0

Annexe 2

Compte-rendu financier

Recommandations pour la présentation du bilan qualitatif et quantitatif d'une subvention de fonctionnement

Cette fiche est destinée à vous aider à la réalisation du bilan de l'action pour laquelle Bordeaux Métropole vous a accordé un financement. Ce bilan doit permettre aux responsables d'association de rendre compte de l'utilisation des subventions accordées.

Nom de l'organisme :

1. BILAN QUALITATIF ANNUEL

Quelles ont été les actions entreprises ? Décrire précisément les actions mises en œuvre

L'intérêt de votre projet pour la métropole bordelaise :

Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux ?

Liste revue de presse et couverture médiatique :

Liste de vos outils de communication (site internet, plaquettes...) :

2. BILAN FINANCIER

2.1. Fournir le budget financier définitif « signé » faisant apparaître les écarts entre le prévisionnel et le réalisé

2.2. Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget financier définitif:

2.3. Observations à formuler sur le compte-rendu financier :

Je soussigné(e), (nom et prénom)

représentant(e) légal(e) de l'organisme,

certifie exactes les informations du présent compte rendu

Fait, le : | | | | | | | | | | à

Signature :